



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 14 FEVRIER 2024

Le Maire d'Henrichemont

- Vu les articles L2211.1, 2212.2 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté n°2024007 en date du 25 janvier 2024, interdisant l'accès aux terrains de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) et leurs utilisations pour éviter la dégradation de la pelouse
- Au vu des conditions climatiques

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du 25 janvier 2024 est abrogé à partir du 14 février 2024.

L'accès au terrain de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) et leurs utilisations sont autorisés à compter du 14 février 2024.

Article 2^{ème} : L'Union Sportive devra se conformer à cette réglementation.

Article 3^{ème} : Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4^{ème} : la Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, le Gardien du Centre Sportif et Culturel sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux abords des terrains.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240214-2024015-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2024
Publication : 15/02/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 14.02.2024